

DAZIBAO



CE QUI NOUS OCCUPE

Dazibao, une lettre d'information qui vous informe des sujets qui mobilisent la société et ses auteurs. www.sacd-scam.be www.bela.be

Le livre, où en est-on ? Le titre de cette rencontre, organisée par la Scam le 8 juin 2016, reflète des problématiques diverses, auxquelles sont confrontés les auteurs de l'écrit au sens large : la remise en cause du système belge de la reprographie, l'économie changeante de l'édition de bande dessinée, la situation (précaire) des auteurs et éditeurs de livres illustrés et de jeunesse et l'avenir du droit d'auteur comme pilier du secteur du livre en Europe.

Présente – très active et très mobilisée – sur ces différents sujets, la Scam a souhaité organiser cette rencontre pour faire le point avec tous les acteurs du secteur sur les actions à mener et les revendications à porter.

La présence de la Ministre de la Culture Alda Greoli, qui a promis lors de son intervention une proposition de décret sur la régulation du prix du livre pour l'été parlementaire, a constitué à cet égard une première avancée significative.

Animée par Geneviève Damas, la rencontre a appelé à témoigner quatre spécialistes dans leur domaine, sur ces enjeux diversifiés

qui dessinent, ensemble, un futur pour les auteurs de l'écrit en Belgique et en Europe.

Anne Leloup, auteure et éditrice (L'Esperluète), a évoqué la situation des auteurs et éditeurs de livres illustrés et de jeunesse.

Benoît Peteers, auteur, scénariste, éditeur et Président des États Généraux de la Bande Dessinée, a présenté les constats tirés de l'enquête menée dans ce cadre auprès des auteurs de bande dessinée.

Alain Berenboom, romancier, professeur de droit d'auteur et avocat de Reprobel, a analysé le système belge de la reprographie, actuellement sous pression.

Hervé Rony, Directeur général de la Scam France, a rappelé les 12 propositions européennes des auteurs de l'écrit récemment présentées au Parlement européen.

Frédéric Young, Délégué général de la Scam Belgique a pris la parole pour rappeler la solidarité nécessaire de la chaîne du livre. Il a salué les travaux du Conseil du Livre sur les sujets du prix unique et de la table. Il a enfin insisté sur l'action que mène le PILEn au sein de la Maison des Auteurs, et notamment sur les formations qu'il dispense aux professionnels pour les accompagner dans la transition numérique.

Ce Dazibao reflète l'ensemble de la rencontre, par le biais d'extraits choisis des interventions des participants.

L'AVENIR DU LIVRE EN EUROPE

MADAME ALDA GREOLI est Ministre de la Culture et de l'Enfance. Lors de la rencontre, la Ministre a évoqué la régulation du prix du livre et promis de déposer à ce sujet une proposition de décret auprès du gouvernement avant l'été politique, soit le 21 juillet.

« Vous, les créateurs, participez à ce que tous les citoyens soient émancipés. Je vois là un enjeu dans le soutien aux auteurs, un enjeu démocratique qui possède aussi une dimension économique.

« Dans ce domaine, nous allons voir comment nous pourrions travailler des questions comme celle de la fiscalité des auteurs. Nous souhaitons également dégager la fierté d'un statut.

« Concernant le livre, l'accessibilité me tient particulièrement à cœur. À l'école, par l'apprentissage de la lecture, l'acquisition d'une qualité de lecture et le développement du plaisir d'aller à la rencontre de son imaginaire. Accessibilité aussi dans les bibliothèques, en pleine mutation, qui cherchent aujourd'hui à être plus en lien avec leurs lecteurs, à ne plus attendre qu'ils passent la porte. Le plan lecture proposé pour l'enseignement ne me paraît pas encore assez concret à cet égard. Je voudrais proposer des actions concrètes, que l'on peut « toucher ».

« J'ai entendu vos demandes : les conventions avec treize éditeurs viennent à échéance cette année : il faudrait que l'on puisse les signer avant décembre afin qu'elles soient opérationnelles l'année prochaine.

« L'essentiel – et je remercie Frédéric Young de m'avoir transmis le résultat du travail

mené avec vous, c'est le décret pour le prix unique du livre. Je m'engage ici à déposer une proposition de décret avant l'été (politique, qui commence le 21 juillet) auprès du gouvernement. La Flandre a rendu le sien, dans un esprit différent. Nous devons donc prêter attention à ce que la situation des éditeurs bruxellois ne soit pas compliquée après la parution de ces deux décrets. Sachez que nous y intégrerons la question de la table, car l'un ne va pas sans l'autre.

« Enfin, le livre est une chaîne : les libraires aussi doivent être soutenus – la régulation du prix doit permettre que le libraire soit mis en avant et que la valeur ne soit pas captée par des chaînes commerciales. »

LA RÉACTION DE RÉGIS DELCOURT, PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES LIBRAIRES FRANCOPHONES DE BELGIQUE (SLFB).

“Le SLFB se bat depuis de nombreuses années pour une loi sur le prix unique du livre et contre la table, ce mark-up imposé par quelques distributeurs exclusifs en Belgique. Nous sommes donc totalement favorables à ce projet de décret qui vise à réguler le prix du livre en Belgique francophone et à éliminer progressivement ce mark-up.

Nous sommes convaincus qu'il y a urgence à prendre ces mesures
→ pour maintenir et développer un large réseau de libraires indépendants,
→ pour assurer au consommateur un prix juste correspondant à celui fixé par l'éditeur et permettant l'accès de tous à tous les livres,
→ pour garantir la diversité de l'offre.

Le prix du livre est fixé par l'éditeur, il ne doit donc pas être bradé ni augmenté par quelque structure que ce soit. La librairie indépendante suivra donc de très près l'avancée de ce dossier et se réjouit de la mise en application du décret."

ANNE LELOUP est artiste plasticienne et éditrice au sein des éditions Esperluète, qu'elle a fondées. C'est son expérience « d'acteur du terrain » qu'elle a restituée, 20 ans de pratique éditoriale au service du « & », de la rencontre entre écrivains et plasticiens contemporains.

« J'envisage mon métier (d'éditrice) comme un métier de création. J'opère des choix, je décide de mettre en lumière tel ou tel projet. C'est une forme de pouvoir. Le sens, ou la raison de ce pouvoir, est de créer du mouvement, de créer une sorte d'avancée...

« Donner forme à ce projet nécessite des moyens importants : des moyens intellectuels qui ne peuvent naître que dans un contexte favorable et des moyens économiques qui pèsent sur l'ensemble du projet, et qui ne sont finalement que des moyens pour arriver à une fin. C'est donc un métier où le culturel et l'économique sont parfaitement imbriqués.

« En tant qu'éditeur, nous avons besoin que l'ensemble des acteurs qui font un livre : auteurs, plasticiens, illustrateurs, éditeurs... soient des acteurs stables. Et là, c'est toute la « chaîne du livre » qui entre en jeu.

« Par exemple, on conçoit encore trop souvent

en Belgique le statut d'auteur ou d'artiste comme un sous-statut. Et il est très difficile d'y associer une juste rémunération, y compris pour des prestations ponctuelles comme les animations, les rencontres...

« Or cette formation, à la fois des professionnels et du public, est un des piliers de la transmission littéraire. (...)

« Mais le plus important vient en aval. On peut faire des livres, les plus beaux qui soient, si aucun mécanisme n'est mis en place pour qu'ils vivent, cela ne sert à rien.

« À mon sens, une bonne diffusion réside dans une multitude d'actes posés.

« Dans toutes ces démarches que les éditeurs mènent, il est évident qu'un soutien des pouvoirs publics est nécessaire et appréciable. Il existe déjà de nombreux mécanismes de soutien. Je ne suis par contre pas sûre qu'ils soient connus des opérateurs. (...)

« Il est beaucoup question pour le moment du prix unique du livre et bien entendu, je soutiens pleinement ce projet qui doit absolument voir le jour. Je crois qu'il est aussi important qu'il ne soit pas séparé de la problématique de la table.

« La table est un problème économique et le prix unique relève sans doute plus d'un acte politique, mais résoudre ensemble ces deux problèmes aura pour effet de stabiliser le réseau des librairies qui offrent un vrai conseil aux lecteurs.

« Pour terminer, je pense qu'une aide à l'édition efficace passe par un regard sur l'ensemble du secteur et par le respect de la

diversité culturelle de nos acteurs et opérateurs. C'est cette diversité qui est à la fois la garantie d'une création littéraire forte et d'un espace de liberté dont nous avons tous besoin. »

BENOÎT PEETERS, auteur, critique, éditeur, est le Président des États Généraux de la Bande Dessinée (EGBD). En tant que tel, il se fait porte-parole de cette vaste enquête auprès des auteurs, qui témoigne de leur précarisation.

« Privilège de l'âge, j'ai connu le monde de la bande dessinée dans les années 80, l'âge florissant des revues, l'apparition des premières sections de bande dessinée dans les écoles supérieures, le terme de "roman graphique" accolé aux publications pour la première fois.

« Aujourd'hui, en 2016, il n'est plus nécessaire pour la bande dessinée de chercher sa légitimité : toutes les formes et tous les styles graphiques sont représentés. Le sujet qui nous préoccupe, c'est l'économie, surtout celle de la création.

« Il est de plus en plus difficile de construire un parcours d'auteur, de faire des recherches entre deux albums. Même les séries, qui étaient des piliers du genre, sont de plus en plus menacées. Il nous fallait comprendre ce phénomène, lié à celui de la surproduction.

« L'enquête sur la situation des auteurs qui a été réalisée dans le cadre des EGBD et diffusée via les réseaux sociaux a reçu 1.500 réponses – un taux exceptionnel qui dépasse le tiers des auteurs de France, de Belgique et de Suisse Romande. Nous en avons tiré dix enseignements.

- ❶ Le métier est devenu précaire / 53% des auteurs se définissent comme professionnels précaires.
- ❷ Il connaît une féminisation croissante / 27% de femmes ont répondu, bien plus que le chiffre de 12% généralement avancé.
- ❸ C'est une profession jeune / 56% des auteurs interrogés ont moins de 40 ans.
- ❹ Le niveau de formation est important / 79% des auteurs ont fait des études supérieures.
- ❺ Le travail est astreignant / 36% travaillent plus de 40 heures par semaine.
- ❻ Il génère des revenus médiocres / en 2014, 53% des répondants ont un revenu inférieur au SMIC annuel brut, dont 36% sont en-dessous du seuil de pauvreté.
- ❼ La protection sociale est faible / 88% des professionnels interrogés n'ont jamais bénéficié d'un congé maladie.
- ❽ Les auteurs sont contraints de diversifier leurs sources de revenus / 71% ont un emploi parallèle à celui d'auteur de bande dessinée.
- ❾ L'avenir est incertain / 66% des auteurs interrogés pensent que leur situation va se dégrader dans les prochaines années.
- ❿ Les auteurs questionnés estiment avoir de bonnes relations avec leurs éditeurs / 68% estiment avoir de bonnes ou de très bonnes relations avec leurs éditeurs.

« Vous pouvez lire l'étude complète et suivre l'ensemble du travail des EGBD sur le site www.etatsgenerauxbd.org.

« Je souhaiterais simplement préciser que, si nous nous sommes concentrés sur la situation des auteurs, certains éditeurs se sont également paupérisés. Il va nous falloir trouver, pour demain, de nouvelles façons de promouvoir la bande dessinée. »

ALAIN BERENBOOM est romancier, avocat renommé en droit d'auteur, professeur à l'Université libre de Bruxelles (ULB) et chroniqueur dans le quotidien belge Le Soir. Lors de la rencontre, il a repris et contextualisé le système belge de la reprographie, au travers de la loi et des procès auxquels il a donné lieu.

En substance, Alain Berenboom a détaillé les 5 réponses données par la Cour de justice de l'Union européenne :

- ❶ Les auteurs doivent-ils être rémunérés en proportion des reproductions de leurs œuvres ? OUI absolument.
- ❷ Les éditeurs peuvent-ils obtenir une rémunération à raison des reproductions des ouvrages qu'ils publient ? OUI absolument, à la condition de ne pas priver les auteurs de leur rémunération et d'en réaffecter une partie dans leur intérêt.
- ❸ Le système dual belge qui rémunère efficacement depuis 1997 auteurs et éditeurs sans créer de lourdes charges administratives pour les utilisateurs est-il contraire à la directive européenne ? Non, dans la mesure où l'État s'assure qu'il n'y pas de « surcompensation ».
- ❹ Les tarifs applicables à la reprographie doivent-ils garantir la rémunération équitable des auteurs ? OUI absolument, et notamment les « tarifs dits de coopération », inférieurs de plus de 40 % aux tarifs normaux qui ne le permettent pas.
- ❺ Reste à l'État belge de s'assurer par une correction de la loi que les partitions musicales et les copies issues de sources illégales ne sont pas prises en compte dans la rémunération. À cet égard, la Scam insiste sur le fait qu'il est donc extrêmement regrettable que le Gouvernement fédéral, et singulièrement l'Open VLD, envisage une modification de la

loi qui repose sur la destruction de son caractère dual et du parallélisme des situations entre auteurs et éditeurs.

Selon les estimations que la Scam a pu faire selon les informations communiquées par le SPF Économie, les auteurs vont perdre de 30 à 50 % de leurs rémunérations sauf à imposer le triplement des tarifs à la copie. Pour les éditeurs, la situation est encore plus préoccupante.

Aucune étude d'impact n'ayant été réalisée préalablement à l'adoption en première lecture du projet de loi par le Gouvernement, ces chiffres ne pourront être précisés qu'au moment où les auteurs connaîtront les détails tarifaires envisagés par le gouvernement fédéral.

Il est à souligner que la reproduction et même l'exploitation des œuvres dans l'Enseignement fait également l'objet du projet de loi. Le système envisagé fera perdre des revenus aux auteurs, mais paradoxalement coûtera plus cher et sera beaucoup plus difficile à administrer que celui prévu pour les autres secteurs.

Inspiré d'une philosophie dépassée, datant des années '90, qui opposait le développement technologique et le droit des auteurs, l'Open VLD entraîne le gouvernement dans son ensemble dans une réforme qui ne satisfera que les multinationales de copie, dont HP est le leader.

HERVÉ RONY est Directeur général de la Scam. Il était présent à Bruxelles le 26 avril 2016 pour défendre les positions de la société lors du colloque « L'auteur européen dans le XXI^e siècle », organisé au Parlement européen à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. Lors de la rencontre du 8 juin, il a rappelé les douze propositions présentées ce jour-là pour assurer l'avenir du livre en Europe.

« Le colloque du 26 avril 2016 est une réussite parce que l'on a réussi à poser un certain nombre de thèmes face aux députés européens présents, dont Jean-Marie Cavada, Constance Le Grip et Virginie Rozière.

« Les 12 propositions du Conseil Permanent des Écrivains présentées au Parlement européen visent à défendre un droit d'auteur personnaliste :

- ❶ Affirmer un droit d'auteur européen fort, garant des droits patrimoniaux et moraux des créateurs.
- ❷ Garantir une rémunération juste et équitable aux auteurs.
- ❸ Équilibrer les relations contractuelles entre auteurs et éditeurs.
- ❹ Préférer les solutions contractuelles ou la gestion collective à la multiplication des exceptions obligatoires.
- ❺ Encourager le dialogue entre les différents acteurs de la chaîne du livre.
- ❻ Lutter efficacement contre le piratage en mettant fin au régime d'irresponsabilité des plateformes et intermédiaires en ligne.
- ❼ Favoriser l'interopérabilité des systèmes de lecture.
- ❽ Appliquer un taux réduit de TVA au livre, quel que soit son format.

- ❾ Maintenir et promouvoir les politiques de prix unique du livre.
- ❿ Renforcer l'exception culturelle.
- ⓫ Favoriser la diversité et la circulation des œuvres en encourageant leur traduction.
- ⓬ Sauvegarder la liberté d'expression et soutenir la création.

« Le souhait, ainsi que le message envoyé, est qu'il n'y a pas de grande réforme du droit d'auteur à faire en Europe. Le droit d'auteur est souple, il s'est déjà adapté et s'adaptera encore à des situations très diverses.

« Nous devons cependant rester vigilant - au niveau de l'exception culturelle, car il n'est pas tout à fait clair que le secteur de l'écrit ait été exclu des négociations du TTIP - au niveau du piratage, car les hébergeurs dégagent encore et toujours leur responsabilité en fait d'œuvres piratées : lorsque les auteurs les saisissent, ils se contentent de supprimer le lien, mais pas le contenu litigieux. Et enfin envers l'interopérabilité tant demandée : nous voulons affirmer que la traduction des œuvres nous semble au moins aussi importante et demandons la constitution d'un fonds européen pour la traduction. »

LES AUTEURS DE LA SACD ET DE LA SCAM DEMANDENT

- La sauvegarde du système « dual » de rémunération pour reprographie, de façon à garantir la rémunération équitable des auteurs et des éditeurs belges.

- L'adoption avant la fin 2016 d'un décret sur la régulation culturelle du prix du livre.

- Une action déterminée des différents niveaux de pouvoirs visant à combattre la précarité des auteurs du secteur du livre, et le respect de leurs droits d'auteur notamment en matière d'exploitations numériques.

- La création d'un Centre du livre et de l'Édition numérique de la FWB, associé à son Centre du cinéma et de l'audiovisuel, et agissant de façon coordonnée avec deux pôles de développement régionaux des industries culturelles en Wallonie et à Bruxelles.

- L'élargissement des missions du PILEn, dans la formation professionnelle et l'accompagnement des projets innovants.

- Un accroissement de la promotion internationale des auteurs de la FWB en vue de les amener sur les marchés francophones et sur ceux de la traduction.

Pour rappel : en Fédération Wallonie-Bruxelles, le soutien aux éditeurs à l'international relève de Wallonie-Bruxelles International. En ce qui concerne les lettres belges francophones, le service de la Promotion des Lettres intervient afin de valoriser au plan international les auteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles et leurs œuvres. Contact en FWB : Sylvie Philippart de Foy.

Auteurs de bande dessinée, le site <http://auteursbdbelges.blogspot.be>, créé par des auteurs, s'adresse aux auteur(e)s de Bande Dessinée professionnel(le)s et plus particulièrement à ceux/celles qui débutent, ou veulent débiter. Depuis la remise d'un projet jusqu'à la dédicace, exclusivement des informations concrètes.

**SOLIDAIRES
AVEC LA
CHAÎNE DU
LIVRE**

SACD
Scam*
SOFAM
deAuteurs

Dazibao, un cycle d'affiches qui vous informe des sujets qui mobilisent la société et ses auteurs.